



Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2026

Le mardi 24 février 2026 à 20h00, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil communal sous la présidence de Monsieur Christophe Emery.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 4 décembre 2025
3. Communications du bureau et des commissions
4. Communications de la Municipalité
5. Présentation du Venoge Festival
6. Préavis n° 01-2026 – Nouveaux statuts de l'Association intercommunale AIEE
7. Réponses de la Municipalité au rapport de la commission des Espaces publics sur le postulat « Fluidifier le trafic du chemin des Publes »
8. Divers et propositions éventuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 11 Conseillers excusés et 2 absents. Avec 30 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Approbation du PV de la séance du 4 décembre 2025

M. B. Martin demande 2 corrections : page 4, 2^e point, il faut lire « On devrait pouvoir à l'avenir *reprendre* de l'eau de ce réservoir. » et page 7 concernant le point sur un radar fixe « le canton participe pour la moitié de l'investissement et la *commune* pour l'autre moitié ».

Après corrections, le PV est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications du bureau et des commissions

Le Président remercie tous les intervenants pour l'organisation de la fête de Noël ainsi que le Unihockey pour la fondue du petit nouvel-an.

Concernant les prochaines élections au Conseil communal, 50 personnes se sont portées candidates pour le 1^{er} tour, il manque encore 7 candidats. L'inscription pour le 2^e tour aura lieu dès le lundi 9 mars 08h00 au mardi 10 mars 12h00.

La sortie de fin de législature aura lieu le 6 juin avec un départ en car prévu vers 8h00.

Un groupe de travail a été formé pour rédiger un nouveau règlement du Conseil communal avec si possible une entrée en vigueur lors de la prochaine législature.



Le groupe s'est basé sur le règlement type du Canton datant de 2023. La DGAIC¹ a déjà fait ses remarques et corrections. La Municipalité va donc rédiger un préavis et une commission ad hoc sera nommée. Le principal but de cette mise à jour est d'abolir la règle de non-rééligibilité des membres des commissions permanentes.

Le bureau du Conseil a reçu en copie une lettre de Mme Bolay adressée à la Municipalité concernant des problèmes de circulation au centre du village.

Le Président rend hommage à M. Jean-Daniel Guignard décédé le 19 février qui a siégé durant deux législatures et a été président du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2013. Une minute de silence lui est dédiée.

Pour la commission de gestion, M. F. Bommottet informe que la commission s'est déjà réunie à 5 reprises pour élaborer son rapport. Les Municipaux et les patrouilleurs ont été rencontrés.

M. J. Peyron informe que la commission des finances ne s'est pas réunie depuis la dernière séance.

Pour la commission des espaces publics, M. S. Heyraud annonce que la commission s'est réunie une fois, notamment pour prendre note des demandes de Mme Bolay et de discuter de potentiels nouveaux aménagements dans les jardins de l'église. Elle a également discuté de l'allègement de son règlement interne, pour permettre à ses membres d'y siéger plus de 5 ans.

Pour la commission de recours en matière fiscale, M. B. Martin informe que la commission ne s'est pas réunie dernièrement.

Pour l'AIEE², M. B. Martin rend hommage à M. René Devantay président du comité de direction de 2006 à 2021, récemment décédé, qui a œuvré avec son comité pour réaliser la station d'épuration que nous connaissons aujourd'hui.

Pour l'ASICoPe³, Mme C. Bra informe qu'il n'y a pas eu de séance.

Pour l'ASIVenoge⁴, Mme C. Bra annonce que la prochaine séance aura lieu le 26 mars.

Pour l'ASPIC⁵, Mme V. Muster informe qu'aucune séance n'a eu lieu.

Pour l'AJERCO⁶, Mme Y. Métral informe que l'association n'a pas siégé récemment.

M. S. Parisod, pour le comité culturel informe qu'il recherche des personnes pour le seconder.

¹ Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

² Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux

³ Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz

⁴ Association Scolaire Intercommunale de la Venoge

⁵ Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes à Cossonay

⁶ Accueil de jour pour les enfants de la région de Cossonay



4. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- PACOM⁷, à la suite de l'enquête complémentaire, deux oppositions ont été déposées. Ce sont deux propriétaires qui ont réitéré leur opposition à la première enquête, ils vont être reçus début mars.
- Demande de zone 30, le 9 mars prochain, la sous-commission des limitations de vitesse de la DGMR⁸ procédera à une inspection locale pour statuer sur la demande d'abaissement de vitesse.

M. Ph. Tesse communique :

- Aucune communication

M. Th. Buttin communique :

- Les travaux, suite à l'inondation de la salle multi-activités, avancent. Le planning devrait être tenu et la fin de ceux-ci est prévue pour début mai. L'ECA a confirmé prendre les frais à sa charge, soit plus de CHF 270'000.-
- Le nom de la salle a été retenu : « L'espace Riau » proposé notamment par M. Lucien Clavel, doyen de la commune.
- Bornalet, les descriptifs des travaux sont terminés. La publication pour les marchés publics sera effectuée à la fin de la semaine. Le préavis du crédit d'investissement sera présenté au Conseil en juin.
- La convention avec le Venoge Festival a été signée.
- Le sondage concernant les aménagements extérieurs a reçu plus de 160 réponses, une rencontre avec la commission des espaces publics va être organisée afin de discuter de ces futurs aménagements.

M. S. Durussel communique :

- Désaccord financier entre AIEE et la commune de CHF 90'000.-, des séances de travail ont eu lieu et la situation s'est apaisée. Un accord est en train d'être trouvé. L'AIEE demande que la commune pilote les travaux, mais en contrepartie la commune souhaite que chaque étape soit validée par l'AIEE.

⁷ Plan d'affectation communal

⁸ Direction générale de la mobilité et des routes



M. A. Emery communique :

- ASICoPe, le lieu d'accueil de midi à Cossonay a été fermé suite au drame de Crans-Montana, afin de le remettre aux normes.
- ASIVenoge, les travaux avancent à Penthalaz.
- Bibliothèque intercommunale, le projet d'une nouvelle construction à Daillens est abandonné, une solution est en discussion à Penthalaz.
- La Ludothèque est désormais gérée par l'ASICoPe.
- Bus PPDLV, Mme Cuénoud quittera ses fonctions à fin avril. Elle est remerciée pour son engagement. Un poste de chauffeur/euse à 20% est ouvert. Aucune nouvelle sur la livraison des nouveaux bus.
- Patrouilleurs, un grand merci à Mme L. Corbel qui en gère l'organisation, ce qui n'est pas chose facile notamment avec la gestion du personnel. Si on devait répondre à toutes les inquiétudes des parents, il faudrait doubler les effectifs.
- Pentadîne, merci à Mme I. Besson qui œuvre depuis le début et dont la structure fonctionne très bien, il souhaite un prompt rétablissement à Mme F. Paltenghi.
- Merci à toutes les personnes qui ont œuvré aux diverses manifestations de fin d'année.
- Le papet des aînés a eu lieu en janvier à Daillens, il remercie Mmes I. Hautier et F. Harnisch ainsi que le personnel communal pour leur aide.
- La distribution des Roses de la St-Valentin permet une rencontre intergénérationnelle toujours appréciée.
- Le loto de l'USL aura lieu le 7 mars.
- Le 4^e Tour de Gourmandie se déroulera le 19 avril, les inscriptions seront ouvertes prochainement.
- Voirie, depuis le début d'année il y a eu énormément d'ensevelissements, il ne reste que 12 places au cimetière.
- « Suisse bouge » aura lieu en mai avec un programme concocté par Mme S. Guyaz et M. S. Durussel.
- Le coup de balai aura lieu le 21 mars le matin pour terminer avec une broche à midi, les inscriptions sont ouvertes.



5. Présentation du Venoge Festival

M. Julien Finkbeiner, CEO de Grand Chelem, accompagné de M. Pascal Duperret directeur opérationnel, présentent l'organisation du Venoge Festival et annoncent les avantages habitants (entrée 1303, 25% sur l'abonnement 4 jours, 15% sur 1 billet adulte, 50% sur 1 billet ado et enfant et 20% sur le merchandising).

6. Préavis n° 01-2026 – Nouveaux statuts de l'Association intercommunale AIEE

M. Ph. Tesse introduit le préavis en relevant que les Municipaux auront un peu plus de travail.

M. B. Martin présente le rapport de la commission ad hoc qui a également relevé que l'article 15 oblige les Municipaux à faire partie du comité de direction ce qui augmente leur charge de travail. Il rappelle qu'il fallait mettre à jour les statuts avec l'agrandissement de l'association (4 nouvelles communes). Une fois les statuts acceptés par les 7 communes, ceux-ci vont retourner au Canton pour une validation par le Conseil d'Etat pour une entrée en fonction lors de la prochaine législature.

Le préavis no 01-2026 est accepté à l'unanimité.

7. Réponses de la Municipalité au rapport de la commission des Espaces publics sur le postulat « Fluidifier le trafic du chemin des Publes »

M. J.-F. Pollien se tient à disposition pour toute question.

M. S. Heyraud demande des précisions sur ce qui va être mis en place et dans quels délais. M. J.-F. Pollien répond que tout dépend des travaux qui vont s'exécuter sur la place de loisirs, donc rien ne pourra être développé avant. Il rappelle que le chemin des Publes a subi plusieurs transformations depuis plusieurs années. Le Collège n'a pas changé depuis sa construction, c'est la société qui a changé et le trafic est généré par les parents qui amènent les enfants à l'école. Mais il précise que ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

M. A. Emery rappelle que le Pedibus serait une solution pour diminuer le trafic.

Mme K. Perez confirme que le monde a changé, que la situation des familles a également changé : les deux parents travaillent. Elle relève que c'est de notre responsabilité de trouver les moyens pour que les familles soient sensibilisées. Elle se demande que faire pour accompagner les parents dans les trajets.

M. D. Zimmermann souligne qu'il ne faut pas attendre un accident pour trouver une solution.

Mme C. Valzino relève que les discussions sur la sécurité durent depuis plusieurs années, et se demande si une dérogation aux normes juridiques pourrait être demandée pour améliorer la route. M. J.-F. Pollien répond qu'il doute qu'un agrandissement de la route puisse améliorer la sécurité, le trafic risquant d'être encore augmenté. La proposition de trouver des personnes pour accompagner



les enfants est une bonne idée, mais trouver des personnes pour cette tâche est également difficile. Il relève qu'il n'y a pas que le ch. des Publes qui pose problème, vers le Pré-du-Château la route est également étroite.

M. A. Emery souligne que la zone de l'arrêt de bus pose aussi problème.

Mme C. Marti et M. D. Zimmermann suggèrent que la commune présente le fonctionnement du « Pedibus » et évalue l'intérêt de la population pour sa mise en place, ainsi que la disponibilité de volontaires potentiels. M. A. Emery en prend acte.

M. Y. Hängärtner souligne une incohérence entre le titre du postulat qui évoque la fluidification du trafic, une action centrée sur les véhicules, et l'objectif principal qui porte avant tout sur la sécurisation du trajet des piétons.

Le Président indique qu'au niveau du Conseil aucune suite n'est à donner. A la commission des espaces publics de garder le dossier ouvert.

M. J.-F. Pollien souligne qu'aucun courrier ou plainte n'est parvenu à la Municipalité concernant la dangerosité de ce chemin contrairement à ce que semblait dire le postulat. Il souligne également qu'accompagner des enfants sur le chemin de l'école implique une responsabilité que tout le monde n'est pas prêt à assumer.

M. S. Rollier souligne que la proposition d'une solution telle que le Pedibus serait perçue positivement par la population, qui aurait ainsi le sentiment d'avoir été écoutée.

M. A. Emery relève que l'ASIVenoge doit également informer les parents concernant le chemin de l'école. Mme C. Bra confirme que les informations doivent être transmises par l'école aux parents dont les enfants commencent leur scolarité.

8. Divers et propositions individuelles

Le Président passe la parole à M. Ch. Muster qui lui a transmis préalablement par écrit ses préoccupations concernant le projet du Bornalet. Ce dernier relève que le projet initial promettait des logements accessibles pour les aînés et les jeunes avec des loyers modérés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il remarque également que le projet dure dans le temps alors que la garderie a été construite en peu de temps. Il s'interroge donc sur la poursuite du projet et surtout si celui-ci ne risque pas de peser lourdement sur le budget communal. Il propose de réfléchir à une alternative plus raisonnable. L'ancienne école pourrait être conservée en l'état et la maison rachetée pourrait accueillir deux appartements. Le reste de l'espace pourrait accueillir des activités pour les habitants : petits commerces pop-up, maison du Père-Noël / Halloween, soirées food trucks, fête des Tartreux.... Il estime qu'il faudrait rester raisonnable et éviter de créer un projet que les générations futures devront payer au prix fort.

M. Th. Buttin rappelle que deux crédits d'étude pour un total de CHF 550'000.- ont été dépensés à ce jour. Le préavis d'investissement sera présenté en juin et



sera soumis à l'approbation du Conseil. Il explique que les projections pessimistes prévoient un encaissement d'environ CHF 150'000.- par année.

M. B. Martin se souvient qu'il y avait eu un droit de préemption lors de l'achat de la maison et qu'il lui semble qu'un objet doit obligatoirement être construit. M. J.-F. Pollien répond que le droit de préemption oblige la commune à faire des logements d'utilité publique. La demande du permis de construire a été déposée dans les délais du droit de préemption et qu'à partir de cette date le terrain est propriété entière de la commune. Il complète en expliquant qu'il y aura trois logements à loyer abordable dont les loyers seront définis par le canton. Economiquement, il est préférable que certains logements génèrent des revenus correspondant au prix du marché.

M. S. Durussel rappelle qu'avant de pouvoir aller de l'avant dans le projet du Bornalet, la Municipalité voulait à tout prix trouver une solution pour garder la garderie ouverte durant les travaux. C'est pourquoi, elle a été construite sur le site de La Léchire et que son projet a été rapide mais a, par contre, ralenti le projet du Bornalet.

Mme V. Muster relève que le projet propose 20 places de parking en souterrain desservies par un ascenseur. Elle doute que des gens soient intéressés par une location dans ces conditions. M. Th. Buttin répond que la Municipalité a aussi eu des interrogations mais selon l'architecte et le BAMO un ascenseur suffit pour 30-35 places de parking et que cela fonctionne bien.

Mme V. Muster demande si le sous-sol a été sondé. M. Th. Buttin explique qu'effectivement des sondages ont été effectués ce qui n'exclut pas qu'un souci se trouve à quelques mètres du sondage. L'entreprise totale a un cahier des charges très précis qui exclut toutes plus-values une fois le montant déterminé.

Mme Y. Métral relève que l'apprenti de la voirie finit sa formation cet été et demande s'il sera remplacé. M. A. Emery explique qu'un nouvel apprenti est recherché et qu'à la demande de K. Porchet, la Municipalité réfléchit à la possibilité de l'engager durant les quelques mois précédant son école de recrue.

M. F. Declercq annonce le loto de l'USL le samedi 7 mars avec deux séries spéciales (Venoge Festival + montres).

M. S. Rollier demande si des contrôles ont été effectués dans la commune suite au drame de Crans-Montana. M. J.-F. Pollien explique qu'une visite a eu lieu dans les abris PC et qu'une lettre a été envoyée aux locataires. La Jeunesse a confirmé avoir enlevé la mousse qu'ils avaient installée dans leur local. La Municipalité va faire des modifications : améliorer la signalisation, installer des détecteurs de fumées, ajouter des extincteurs... Une personne du SDIS et de l'ECA vont venir dans les abris PC et à la grande salle pour faire un contrôle.

Au nom de la Municipalité, M. J.-F. Pollien remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis. Le prochain conseil aura lieu le 28 avril 2026 (préavis PACOM et nouveau règlement des émoluments administratifs concernant la construction).



M. Ch. Emery remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h58.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire

internet